

# SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'OIT

Distribution :

[Link](#)

SU/AGM/2024/1/D.3

15 février 2024

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PREMIÈRE SESSION

15 février 2024

### Projet de budget pour l'exercice financier 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2024

Cette note a pour but de donner quelques informations complémentaires au libellé du projet de budget 2024.

**Salaires secrétariat.** Le secrétariat est composé d'un poste à 100% financé par le Syndicat et d'un poste à plein temps financé par le BIT dont le coût n'apparaît pas dans le budget.

**Salaires conseiller juridique.** Le financement de ce poste de travail au grade P4 est budgétisé à CHF 185'000.

**Salaires du conseiller en communication.** Il s'agit d'un nouveau poste P2, à temps partiel (50 %), dont le budget s'élève à CHF 60'000.

**Missions (siège et terrain).** Ce poste couvre les missions des membres du Comité ou celles commanditées par le Comité pour la représentation du Syndicat.

**Missions, formation et frais de fonctionnement (membres titulaires régionaux).** Ce poste couvre uniquement les frais que les membres titulaires du Comité seraient amenés à faire dans le cadre de leurs fonctions au niveau régional. Il couvre également les frais de formations entreprises lors de séminaires, lors d'enquêtes sur les salaires et autres sujets qu'il s'avèrerait nécessaire de traiter. La production des matériels de formation est aussi incluse.

**Retenues terrain.** Sur presque la totalité du montant des cotisations que le Syndicat perçoit des bureaux extérieurs, 75% des contributions des membres locaux sont conservées par les sections locales du Syndicat pour couvrir leurs frais.

**Réunions Régionales.** La réunion statutaire pour l'Afrique est provisionnée à hauteur de CHF 80'000, et pour les Amériques, à CHF 40'000.

**Formation (partie centralisée au Siège).** Ce poste couvre les frais de formation (production des matériels et formations elles-mêmes). Ces formations concernent tant les membres du Comité que tout autre collègue dont le Comité souhaite utiliser les compétences afin de mieux défendre les intérêts du personnel.

**Communication.** Ce montant couvre les frais envisagés pour notre communication ainsi que les frais de maintenance de notre site web.

**Fonds de solidarité « retraités russes ».** Ce poste correspond à l'allocation de solidarité que le Syndicat et l'Administration (qui verse une somme équivalente) versent aux retraités russes du BIT privés d'une pension décente suite à la transition entre l'URSS et la Russie.

**Collaboration extérieure.** Ce poste couvre les frais liés aux éventuels besoins pour des études ou tâches spécifiques, les activités de renforcement des capacités à mener et le soutien aux recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Syndicat du personnel.

**Traductions/Interprétation.** Ce montant couvre les frais de traductions des documents du Syndicat dans les trois langues de travail ainsi que les frais d'interprétation pour les réunions ad hoc.

**Frais de représentation.** Ce montant couvre les frais liés aux célébrations de certaines occasions (par exemple, journée de la Femme, IDAHOBIT, etc.), aux activités promotion et de sensibilisation pour les actions du Syndicat (briefing des services, banderoles, etc.), et à l'accueil de délégations syndicales.

**Frais bancaires.** Gestion des comptes et des fonds de réserve.

**Affiliation internationale.** Coût de l'adhésion au Comité de Coordination des Associations et Syndicats Internationaux du Personnel du Système des Nations unies (CCASIP/CCISUA) ainsi qu'à l'Internationale des Services Publics (ISP/PSI).

**Divers.** Sont compris dans ce montant les frais postaux et de communications, achat de petits matériels et de fournitures.

**PROJET DE BUDGET**  
**Pour la période 1er janvier – 31 décembre 2024**  
**(Francs suisses)**

<u><b>Libellé</b></u>	<u><b>BUDGET</b></u>	
<b>A. RECETTES</b>		
Cotisations		
Données Salariales	680,000.00	
Centre de Turin	10,000.00	
Investissement et intérêt bancaire	6,000.00	
Fonds de réserve	90,000.00	
		<b>786,000.00</b>
<b>B. DEPENSES</b>		
Salaire - Secrétariat	135,000.00	
Salaire - Conseiller juridique	185,000.00	
Salaire - Conseillère communication	60,000.00	380,000.00
Missions (siège et terrain)	20,000.00	20,000.00
 <i>Régions</i>		
<i>Afrique</i>		
Titulaire: missions, formations et frais de fonctionnement	5,500.00	
<i>Amériques</i>		
Titulaire: missions, formations et frais de fonctionnement	5,500.00	
<i>Asie et Pacifique</i>		
Titulaire: missions, formations et frais de fonctionnement	5,500.00	
<i>Europe et Etats Arabes</i>		
Titulaire: missions, formations et frais de fonctionnement	5,500.00	22,000.00
 Retenues terrain	150,000.00	
Réunion régionale Afrique	80,000.00	
Réunion régionale Amériques	40,000.00	
		<b>270,000.00</b>
 Formation (centralisée au siège)	17,200.00	
Communication	10,000.00	
Fonds d'entraide	10,000.00	
Fonds de solidarité retraités russes	2,500.00	
Collaboration extérieure	20,000.00	
Traduction/interprétation	16,000.00	
Frais de représentation	1,000.00	
Frais bancaires	1,300.00	
Affiliations internationales	16,000.00	94,000.00
 Différence Excédent de recettes/ dépenses (+/-)	-	
		<b>786,000.00</b>

**Taux de contribution 2024 : 4,5 pour mille (article 14(b)(ii) des Statuts du Syndicat du personnel)**